

- L -

Mercredi le 3 mai 2017

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur  
Monsieur Sébastien Proulx  
1035, rue De La Chevrotière, 28e étage  
Québec (Québec) G1R 5A5

Monsieur Proulx,

Je vous écris une lettre que vous lirez peut-être, si vous voulez bien m'accorder quelques minutes de votre précieux temps.

Aujourd'hui, je me fais la voix, la porte-parole de tous ces enfants, nos enfants qui souffrent de troubles d'apprentissage (+ de 2 ans de retard) et qui sont étudiants à temps plein dans vos établissements scolaires. Je vous lance également un cri du cœur au nom de tous ces parents, impuissants, qui n'ont peut-être pas les moyens nécessaires ou l'énergie d'exprimer leur désarroi afin de revendiquer l'aide et le soutien auxquels ces enfants, nos enfants ont droit.

En tant que citoyenne et mère d'un enfant souffrant de troubles d'apprentissage, je me préoccupe grandement de l'avenir de ces enfants. Ma fille a été diagnostiquée d'un trouble du langage (dysphasie) avec dysorthographe, dyscalculie et une belle grande liste de diagnostics qui se termine tous en « ie ». Dès la maternelle, il était évident qu'elle n'apprenait pas comme les autres et au même rythme que les autres. Comme l'investigation s'est avérée longue et fastidieuse, le diagnostic du trouble de langage est arrivé très tardivement pour ma fille. Son parcours a été laborieux, comme pour la majorité des enfants vivant avec ces problématiques, passant plusieurs années dans les « classes régulières » étant confrontés à vivre avec l'échec au quotidien. Malgré ce calvaire, jamais ma fille n'a baissé les bras espérant qu'un jour elle serait récompensée pour ses nombreux efforts.

Heureusement, des classes spécialisées ont été mises en place avec des services adaptés, permettant à ces enfants d'évoluer et d'apprendre à leur rythme. Ces classes langages ont sauvé ma fille, lui permettant de reconstruire son être, sa confiance et de retrouver son estime. Elle a appris à croire en elle, en ses compétences, à accepter ses différences et décider que l'obtention d'un diplôme d'études secondaire avec beaucoup de persévérance et d'efforts est un objectif accessible et réalisable. Elle a fait beaucoup de deuils déjà en bas âge, comme par exemple, impossible pour elle d'aller à l'école privée, exclure dans sa liste de métiers d'avenir tous les métiers exigeant des études de niveau universitaire ou demandant une trop grande logique mathématique et combien d'autres...

Cette année, ma fille aura 15 ans, elle serait donc en secondaire 3 si elle avait suivi un cheminement « régulier ». En réalité, elle est toujours à un niveau primaire dans ses matières de bases. Cet automne, elle ne pourra poursuivre son cheminement scolaire en classe langage, car votre ministère préconise l'obtention du diplôme d'études secondaires avant l'âge de 18 ans. Ce qui signifie que tous les enfants de 15 ans ayant des troubles d'apprentissage, pour qui cette mesure ne peut-être envisageable, sont redirigés vers un centre de formation en entreprise.

Ce type de centre offre une formation d'une durée de 3 ans, basée sur un enseignement préparatoire au travail diminuant de manière significative le nombre d'heures consacrées au volet académique. Je ne dénigre pas ce type de centre, loin de là, je crois qu'il peut-être très bénéfique pour certains étudiants ayant besoin de se tourner vers des métiers semi-spécialisés.

Mais que fait t'on des étudiants désireux de poursuivre le volet académique à temps plein jusqu'à l'âge de 18 ans, dans le but d'obtenir leurs diplômes dans un délai raisonnable? En fait, la seule option qui s'offre à eux, est d'attendre d'avoir atteint leur 16 ans afin d'intégrer le centre de formation aux adultes. Cette option est peu viable pour des jeunes de 16 ans (bas âge) ayant des troubles d'apprentissage, car l'encadrement est un atout essentiel à leur réussite et les élèves sont laissés à eux mêmes.

En tant que parents, nous sommes confrontés à une réalité accablante pour nos enfants. Si leur désir est d'obtenir leurs diplômes d'études secondaires, ils sortiront du centre de formation en entreprise à l'âge de 18 ans, sans DES. Par la suite, ils s'inscriront à la formation aux adultes et seront réévalués, obtenant ainsi un niveau académique conforme à votre ministère. Comme leur formation en entreprise ne priorise pas le volet académique et considérant le fait que ces enfants sont en troubles d'apprentissage, il est fort possible qu'ils soient rétrogradés à un niveau primaire ou première secondaire. On parle donc de minimum de 5 ans au centre de formation aux adultes.

Bref, pour faire un calcul simple et minimaliste, ces enfants ne pourront obtenir leur DES avant l'âge de 25 ans (scénario très optimiste).

Comme vous avez mis sur pied dernièrement une nouvelle réglementation abolissant l'association d'un niveau scolaire à la progression des élèves en classes spécialisées, pouvez-vous me dire qu'elles sont les points de repères concrets qui nous permettront d'accompagner, encourager, motiver et surtout préparer nos enfants à une cette réalité affligeante, cet échec cuisant qui les frappera tôt ou tard lors de leurs évaluations au centre de formation aux adultes?

Pour conclure, je crois que votre ministère se doit d'aider et de simplifier le parcours de ces jeunes étudiants qui ont comme objectif d'obtenir leurs diplômes d'études secondaires. Pour ce faire, je vous demande de garder les classes langages accessibles aux élèves en troubles d'apprentissage jusqu'à l'âge de 18 ans, afin qu'ils puissent y compléter un parcours axé sur le volet académique. Ces étudiants font preuve d'un courage exemplaire et nous nous devons en tant que citoyens, parents, enseignants, directeurs, ministres tout mettre en œuvre afin de reconnaître et récompenser leurs efforts incroyables.

Je reste à votre entière disposition pour vous informer et vous apporter tout éclaircissement que vous jugeriez utile à l'avancement de cette demande.

Sincères salutations.

Valérie Fournier,

